

Fiche n°

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

a) Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Chargé de mission assistance aux thématiques du pôle risques naturels majeurs et particulièrement du PSA (Plan séisme antilles)

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

Le pôle Risques naturels de la DEAL regroupent différentes unités (inondations, séisme plan de prévention des risques, ouvrages hydrauliques et cellule de crise) ; la principale mission concernera le plan séisme antilles via la mise en place d'outils transversaux.

- Assistance au PSA relative aux coûts de construction et suivi méthodologie construction paracyclonique /parasismique
- Création de fichier kmz (Google earth) + échanges avec l'unité SIG pour localiser tout le bâti parasismique (en cours ou terminé) avec photos en ligne et informations résumé des ouvrages) et ouvrages hydrauliques et barrages.
- Assistance au programme de relocalisation de bâti menacés par mouvement de terrain sur la commune de Petit Bourg.
- Préparation d'outils de suivi de la révision des PPRN.

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

Le volontaire de service civique renforcera le pôle risques naturels sur les actions relatives au plan séisme 2 et sur d'autres thèmes du pôle avec un œil extérieur ;

→ **Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social**

Cette mission contribuera à la bonne organisation des opérations entre les agents et force de proposition sur les outils de communications adaptés envers la population avec un recul extérieur)

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

Région(s) : GUADELOUPE

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ **Moyens affectés à la mission (humains et matériels)**

Le volontaire de service civique sera intégré au Pole risques naturels dans le bâtiment de la DEAL à Saint Phy , Basse terre ; il disposera d'un bureau de matériel informatique et téléphone

→ **Modalités de la phase de préparation à la mission**

Le pilotage de la mission du service civique sera assuré par le chef de Pôle risques naturels, en partenariat étroit pour le PSA avec la responsable d'unité Plan Seisme Antilles.

→ **Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission**

Le (la) VSC sera accompagné durant ses missions par les responsables d'unité de chaque domaines et supervisé par le chef de pôle.
Des moyens informatiques seront mis à disposition
Des entretiens et échanges périodiques seront organisés.